



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2022/22-0711

**CFVU DU 07 JUILLET 2022**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU DU CIEPT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE, L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX ET L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ DE TIANJIN.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 07 juillet 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU DU CIEPT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE, L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX ET L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ DE TIANJIN.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 08/07/2022.*

Nombre de membres présents	<b>17</b>
Nombre de membres représentés	<b>8</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>25</b>
Nombre de votes pour	<b>25</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux  
Montaigne,

**Signé**

Lionel LARRÉ.